



Inondation de notre garage construction neuve

Par **asielle**, le **31/05/2008** à **21:09**

bonjour

nous avons acheté une maison en construction et cela fait 4 mois que nous l'occupons.

jeudi soir il y a eu un violent orange et la totalité de notre garage à été inondé et nous avons passé 2h dans la nuit à creuser pour éviter qu'il n'y ai plus de dégat

après avoir repris les photos nous nous appercevons que le niveau de la terre à étai remonté de bien 60 a 80 cm se qui fait que notre maison doit etre trop basse par rapport au terrain

est ce que nous avons un recourt possible (nous devons encore 5000€ et 6000€ de facture diverses)

la réponse de vendeur "je ne vais pas venir dans votre garage à chaque fois qu'il pleut"

merci de nous dire si nous avons des droits

cordialement

Par **patinette**, le **31/05/2008** à **22:30**

Bonjour,

Je pense qu'en allant vous renseigner auprès de la DDE de votre département vous pourriez déjà vous savoir s'ils ont suivi les règles de construction par rapport au risque d'inondation.

Il existe des règles qui par rapport à l'historique des inondations oblige une surélévation de la

construction...pour éviter justement ce genre d'incident !

De même que la Mairie devrait aussi pouvoir vous donner des infos.

Par **asielle**, le **02/06/2008** à **08:30**

merci pour votre réponse

je vais me renseigner